

Université Marie et Louis Pasteur
Maison de l'Université
1, Rue Goudimel
25030 Besançon

Tel : 03.81.66.59.02
service.marches@univ-fcomte.fr

**Annexe 1 au
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Conditions de RETRAIT ET DEPOT DES OFFRES
Sous forme dématérialisée**

Appel d'Offres Ouvert

SOMMAIRE

Avis liminaire	3
Modalités de la consultation dématérialisée	3
Préalable.....	3
Retrait du DCE	3
Aide technique à l'utilisation du profil acheteur	4
Gestion des hors délais.....	5
Mentions complémentaires	5

AVIS LIMINAIRE

La présente consultation est passée en application de l'article 43 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et des articles R 2132-2 et R 2132-3 du code de la commande publique, relatifs à la dématérialisation des procédures.

Dans les pages suivantes, nous faisons référence, pour les paragraphes traitants de la dématérialisation de la procédure, au site www.marches-publics.gouv.fr.

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de retirer le DCE dans son intégralité, poser des questions sur le DCE, répondre par voie électronique, être tenus informés des rejets, télécharger les demandes de précision, les mises au point et y répondre.

MODALITES SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION DEMATERIALISEE

Préalable

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Dans le déroulement de la procédure, le soumissionnaire est donc lié par le présent règlement de consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Un manuel d'utilisation est également disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

Retrait du DCE

Les soumissionnaires peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

– .zip, .pdf, .doc, .xls

Dépôt des offres :

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Pour répondre à la présente consultation, les certificats de signature électronique acceptés sont d'une qualité de sécurité de **niveau 2** minimum.

Il est recommandé d'avoir recours aux certificats référencés par le ministère des finances (liste consultable sur le site : <http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique Vie des entreprises > nouvelles technologies > Télé procédure : utilisation de certificats numériques).

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :
.zip, .pdf, .doc, .xls.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.
Après le dépôt du pli sur la plateforme, un message indique

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Une aide technique à l'utilisation du profil acheteur est disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Les documents mis à disposition se composent :

- Un guide utilisateur en ligne
- Un film d'auto-formation
- Assistance téléphonique en ligne
- Foire aux questions
- Module d'autoformation à destination des candidats
- Des conditions générales d'utilisation
- Des outils informatiques et de signature en ligne.

Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés de www.marches-publics.gouv.fr font partie intégrante du règlement de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plateforme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé à l'opérateur économique par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines.

L'absence de message de confirmation de bonne réception signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la plateforme PLACE ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Il appartient à chaque candidat de **prévoir**, avant l'heure limite de dépôt des offres, **un laps de temps minimum de sécurité** permettant de garantir son envoi dématérialisé et de remédier, le cas échéant, à un éventuel problème technique au cours du dépôt électronique.

Conditions de remise des plis : Offre dématérialisée uniquement.

Date limite de dépôt :

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Il est rappelé que la date limite du dépôt de l'offre est fixé au :

Jeudi 11 juin 2026 à 12h00 (heure de Paris)

Les plis parvenus après ces, date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

Anti-virus :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

L'anti-virus utilisé lors de l'ouverture des plis par la personne publique est le suivant : WithSecure.

GESTION DES HORS DELAIS

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt (telles qu'indiquées dans l'AAPC), sera considéré comme hors délai.

puis à l'ouverture des plis électroniques par ordre d'arrivée (pli n°e1, pli n°e2, pli n°e'n'...).

MENTIONS COMPLEMENTAIRES

1. les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels, seuls ceux du BOAMP et/ou du JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu,
2. les soumissionnaires s'engagent à ne pas contester le présent règlement de consultation, les documents auxquels il renvoie, ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,
3. le Pouvoir Adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Service Marchés du Pouvoir Adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme,